
JEU –CONCOURS SUR L'EAU DU PNE-BENIN

CONCOURS DES MEILLEURES PROPOSITIONS DE PRATIQUES

« Les solutions basées sur la nature pour l'Eau »

AVIS

Dans le cadre de la promotion des bonnes pratiques identifiées comme solutions basées sur la nature pour l'eau, inspiré du thème de la journée mondiale de l'eau 2018, le Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE-Bénin) organise un concours de propositions de bonnes pratiques basées sur la nature comme solutions aux défis de l'eau.

Participants à ce concours

Peuvent prendre part à ce concours, tout acteur du secteur de l'eau, de l'environnement, les jeunes professionnels du secteur, ainsi que les étudiants de la filière Eau et Assainissement.

Les inscriptions pour le concours sont ouvertes à partir du **25 juin au 06 juillet 2018**.

Les propositions doivent être envoyées en ligne au plus tard le **28 Septembre 2018**.

A l'adresse suivante : contact@gwppnebenin.org; avec en copie, a.biokou@gwppnebenin.org

Sujet du concours:

« Les meilleures pratiques comme solutions pour l'eau, basées sur la nature »

TROIS CATEGORIES

Les propositions attendues peuvent faire partie des trois catégories suivantes :

- 1.pratiques endogènes existantes**
- 2.idées innovantes déjà expérimentées**
- 3.résultats de la recherche scientifique**

CANEVAS DE LA PROPOSITION

Les propositions seront rédigées en utilisant la police Verdana, taille 9, et doivent suivre le plan ci-après :

1. **Titre** : Titre de l'action qui est la bonne pratique
2. **Catégorie** : préciser la catégorie à laquelle appartient la proposition
3. **Idée générale**: idée contenue dans la pratique mettant en exergue sa qualité d'être considérée comme pratique basée sur la nature (1/4 de page maximum)
4. **Description** : Description de la pratique (1 page au Maximum)
5. **Localité de la pratique** : précisez la localité (Localité-village ou quartier-Arrondissement-Commune-Département) où cette pratique existe, ou a été implémentée une fois, le cas échéant.
6. **Solution apportée à l'eau** : indiquer le résultat apporté par la pratique décrite (1/4 de page)

Conditions de participation :

Ce concours est régi par un règlement en annexe.

Les propositions seront envoyées en ligne. Aucune proposition ne sera déposée en version hard (physique) au PNE.

La participation est gratuite

Identification du postulant : Les propositions porteront l'adresse du postulant, ainsi que la mention : « **CONCOURS PNE-BENIN SUR L'EAU ET LA NATURE** »

Les propositions seront évaluées par un jury compétent au cours du mois de septembre **2018**.

Les prix seront remis lors de la célébration de la journée mondiale du lavage des mains le **15 octobre 2018**.

RECOMPENSES

Les auteurs des trois meilleures propositions sélectionnées seront interviewés sur les chaînes de TV et radio.

Leurs propositions seront promues et vulgarisées au niveau national et sous régional (Réseau GWPAO)

Les trois premières propositions seront primées.

Cotonou, le 25 juin 2018

Le Secrétaire Exécutif



André ZOGO
André ZOGO

Concours de production de propositions sur les pratiques comme solutions basées sur la nature pour l'eau

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1

Le Partenariat National de l'Eau du Bénin organise un concours de propositions sur les pratiques basées sur la nature pour l'eau, ouvert à tous ceux qui seront intéressés par ce sujet.

Inscription du **25 juin au 06 juillet 2018.**

Remise des propositions au plus tard le **28 Septembre 2018.**

Article 2

Thème : L'Eau et la Nature

Sujet : « Les solutions basées sur la nature pour l'Eau »

Catégories des propositions:

1. pratiques endogènes existantes
2. idées innovantes déjà expérimentées
3. résultats de recherche scientifique

Article 3

Les propositions à faire par les candidats respecteront l'une des trois catégories citées.

Le candidat prendra soin de préciser la catégorie choisie.

Un candidat pourra concourir dans les trois (03) catégories à son gré.

Article 4

Le nom du candidat, la commune, le Département et son adresse complète doivent être mentionnés sur la proposition.

Au cas où le candidat proviendra d'une structure, le nom de la structure à laquelle il appartient et l'adresse de la structure doivent être également mentionnés sur la proposition.

Article 5

L'envoi de chaque proposition sera fait en ligne aux adresses mails indiquées ci-dessous:

contact@gwppnebenin.org

Avec copie à a.biokou@gwppnebenin.org

Article 6

Quelles que soient les réclamations et les suites au plan judiciaire, elles ne sauraient engager en aucun cas l'organisateur.

Article 7

Des prix seront décernés aux cinq (03) meilleures propositions. Toutes ces propositions seront valorisées et promues.

Article 8

Les trois premiers prix se composent comme suit :

- 1^{er} prix : une enveloppe de 150 000
- 2^{ème} prix : une enveloppe de 100 000
- 3^{ème} prix : une enveloppe de 50000

Article 9

Le jury de sélection composé de membres issus du PNE-Bénin, du secteur privé et des OSC des secteurs de l'Eau et de l'environnement, examinera les œuvres au mois de septembre 2018 ; leurs décisions seront sans appel.

Article 10

La remise des prix aura lieu lors d'une cérémonie organisée par le PNE-Bénin lors d'un événement, en un lieu à préciser.

Article 11

Les propositions gagnantes seront capitalisées sous forme de plaquette, puis vulgarisées au niveau national, dans la sous-région et sur les réseaux sociaux.

Les auteurs de ces œuvres vont subir des interviews sur les chaînes de Télévision et de radio.

Cotonou, le 25 juin 2018
Le Secrétaire Exécutif



André ZOGO

